

**ACTIVITES « ANIMATIONS PISCINE »  
MODALITES DE PREINSCRIPTION  
Saison 2020/2021**

❶ Compléter la fiche individuelle de préinscription (une fiche par personne) mise à disposition sur le site [www.intercauxvexin.fr](http://www.intercauxvexin.fr) en choisissant une seule activité et un seul créneau par personne.

❷ Déposer dans la boîte à lettre ou envoyer cette fiche et les pièces jointes à : la maison de l'intercommunalité, 9 Place de la République, CS 10025, 76710 Montville, avant **le mardi 1 septembre, délai de rigueur.**

*Attention ! Aucune préinscription ne vaut inscription.*

❸ Composition des groupes

- Les personnes inscrites annuellement aux animations sur la saison 2019/2020 seront prioritaires sur les inscriptions.
- Les effectifs des groupes dépendront des conditions sanitaires du moment.
- Si le nombre de demandes est égal ou inférieur à l'effectif maximum indiqué sur le tableau de la fiche de pré inscription, les groupes seront constitués selon les vœux inscrits sur cette fiche.
- Si le nombre de demandes est supérieur à cet effectif, une priorité sera donnée aux résidents de la Communauté de Communes inscrits en 2019/2020. Si le nombre de demandes dépasse l'effectif maximum accepté, un **tirage au sort** sera organisé le **JEUDI 3 septembre 2020** parmi les préinscrits. Dans l'hypothèse d'un tirage au sort défavorable pour la deuxième année consécutive, la personne concernée se verrait attribuer une place d'office. Les personnes non retenues seront placées sur liste d'attente.

❹ Inscriptions

- Les groupes constitués feront l'objet d'un **affichage** (liste de préinscrits et liste d'attente) à la piscine, le vendredi 4 septembre 2020.
- Les personnes figurant sur les listes sont invitées à régler les frais d'inscription dès la séance de reprise. A défaut, leur préinscription sera annulée et leur place libérée au profit d'une personne sur liste d'attente. (**RAPPEL : présentation d'un certificat médical autorisant la pratique de l'activité choisie**).
- **Une fois les frais d'inscription engagés, pas de remboursement possible.**

Christian Poissant  
Vice-Président